

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# SYCOMORE HAPPY @ WORK

Compartiment de SYCOMORE FUND SICAV

ISIN : LU1301026388 (action R)

Société de gestion : Sycomore Asset Management



## Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx Total Return (dividendes réinvestis) sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans.

La sélection des actions (« stock picking ») repose sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises, visant à identifier des sociétés de qualité dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque estimée, sans contraintes de secteur ou de taille de capitalisation des sociétés cibles. La construction du portefeuille ne tient pas compte de l'indice précité. Ainsi le poids de chaque société dans le portefeuille est totalement indépendant du poids de cette même société dans l'indice, et il est possible qu'une société en portefeuille ne figure pas dans ledit indice ou qu'une société y figurant en bonne place soit exclue du portefeuille du FCP. Les investissements sont par ailleurs réalisés sans contraintes sectorielles ou de capitalisation. L'exposition du portefeuille aux actions des pays de l'Union européenne varie entre 60 % et 100 %, les actions des autres marchés internationaux pouvant représenter jusqu'à 40 % du portefeuille avec une sous limite de 10 % pour les actions des pays généralement considérés comme émergents.

L'équipe de gestion intègre des critères extra-financiers dans son analyse fondamentale des sociétés de l'univers d'investissement et privilégie celles qui recherchent une croissance durable. Cela fait référence à toutes les sociétés qui prennent en compte les perspectives de croissance à long terme de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, fournisseurs, environnement, salariés, autorités locales). Les dimensions « Environnement » et « Gouvernance » sont appréhendées principalement au travers de filtres d'exclusion destinés à écarter les entreprises sujettes à controverses dans ces domaines (accidentologie industrielle, utilisation non contrôlée d'agents polluants, fraudes comptables ou fiscales...). La prédominance est alors donnée à l'analyse des aspects sociaux, qui sont les principaux critères de sélection des valeurs contenues dans le portefeuille. Le filtre supplémentaire employé à cette fin entraîne une nouvelle réduction de 50 % par rapport à l'univers d'investissement initial. Dans ce cadre l'équipe de gestion attache une importance particulière à la valorisation du capital humain de l'entreprise et au bien-être de ses effectifs comme facteurs d'engagement des salariés pour leur entreprise, de performance et de croissance à long terme., appréciés au travers de filtres de sélection et d'exclusion supplémentaires.

En complément aux investissements en actions, qui représentent le cœur de la stratégie d'investissement du compartiment, des instruments financiers à terme cotés sur des marchés réglementés ou négociés de gré à gré pourront être utilisés dans la gestion des actifs du compartiment, sans possibilité de surexposition du portefeuille. Ces instruments seront utilisés en complément aux investissements directs en actions, en couverture contre une baisse anticipée des marchés d'actions ou en couverture des investissements en devises autres que l'Euro, le risque de change faisant l'objet d'une gestion discrétionnaire de la part de Sycomore Asset Management dans une limite d'exposition de 25 % maximum.

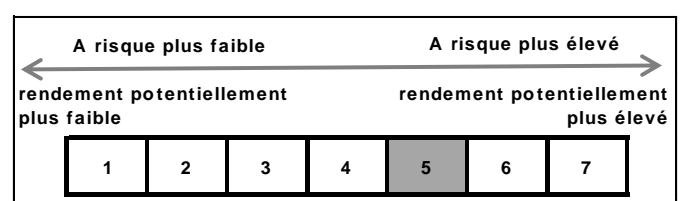
Le compartiment pourra également être exposé jusqu'à 10% de son actif à des parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE, et jusqu'à 25% à des instruments financiers de type obligataire, y compris convertibles, et/ou monétaires émis par des Etats ou des entreprises ayant leur siège dans les zones géographiques précitées. La qualité de crédit des émetteurs est appréciée par l'analyse crédit de l'équipe de gestion, qui intègre entre autres données les notations délivrées par les principales agences de notation. Une notation de BBB minimum ou équivalent est nécessaire pour qu'un investissement passe le premier filtre de sélection et soit éligible au portefeuille. Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.

Le compartiment est éligible au dispositif fiscal français du plan d'épargne en actions (PEA) et investi par conséquent en permanence au moins 75% de son actif en actions des pays de l'Union Européenne, de Norvège et/ou d'Islande ainsi qu'en instruments assimilés et/ou en OPCVM eux-mêmes éligibles au PEA.

Affectation des sommes distribuables de la catégorie R : Capitalisation

## Profil de risque et de rendement

L'indicateur ci-contre reflète l'exposition, variable et discrétionnaire, du compartiment aux marchés d'actions. Il repose sur des données historiques de volatilité qui peuvent ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps, de même que les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».



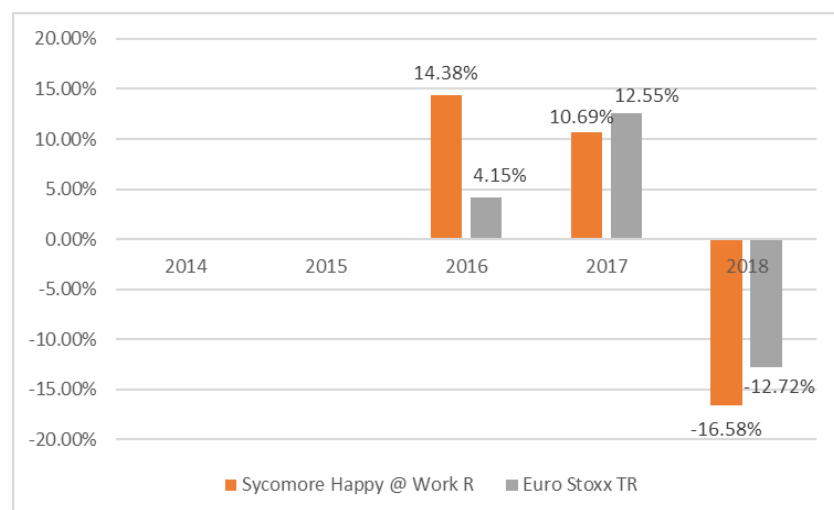
## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement		
Frais d'entrée	3%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Les chiffres communiqués sont des maxima ; dans certains cas l'investisseur paie moins. Il est possible d'obtenir de votre conseiller ou distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par le compartiment sur une année		
Frais courants	2.00%	Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2018, et peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : la commission de performance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances		
Commission de performance	20 % au-delà de l'indice Euro Stoxx TR (dividendes réinvestis) Montant de la commission de performance facturée au titre du dernier exercice : 0.00%	

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et Commissions » du prospectus du compartiment, disponible sur notre site internet [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com).

## Performances passées



Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Date de lancement du compartiment : 04/11/2015

Date de création de l'action : 04/11/2015

Devise d'évaluation des performances passées : Euro (EUR)

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Avant d'investir, consultez au préalable le prospectus de la SICAV disponible sur notre site internet : [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com).

## Informations pratiques

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg

Pour plus d'informations sur le prospectus, les reportings, la valeur liquidative ou toutes autres informations, nous vous invitons à consulter notre site internet [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com) ou à envoyer une demande écrite à : Sycomore Asset Management (01.44.40.16.00) - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

La responsabilité de SYCOMORE Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Le compartiment est agréé au Luxembourg et régulé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). SYCOMORE Asset Management est agréée en France et régulée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les détails de la mise à jour de la politique de rémunération de la Société de gestion, dont, entre autres, une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages, ainsi que la composition du Comité des rémunérations, sont disponibles sur [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com), un exemplaire sur support papier est également disponible gratuitement sur demande.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/02/2019.